|  |  |
| --- | --- |
| Logo Collectivité | **Arrêté portant réintégration****après une période de disponibilité** |

Le maire (*ou le président*) de ……………………………………………………………………………

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L541-1 et suivants ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration, notamment ses articles 18 et suivants ;

Vu l’arrêté du ... *(date)* plaçant M … en disponibilité pour … *(préciser le motif)* à compter du …, pour une durée de … ;

Vu la demande présentée le … par M … sollicitant sa réintégration à la date du … ;

Vu la déclaration de vacance enregistrée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan sous le numéro … et publiée le … ;

*(Le cas échéant)* Considérant que M … a justifié au cours de sa période de disponibilité d’une activité professionnelle lui permettant de bénéficier d’un droit à conservation des droits à avancement d’échelon et de grade d’une durée de … *(dans la limite de cinq ans)*

**A R R Ê T E**

**Article 1**

M ... est réintégré(e) à la date du …

Sa situation est la suivante :

* Cadre d’emplois : …
* Grade : …
* Échelon : …
* Ancienneté : …
* IB : … IM : …
* Quotité : temps complet *(ou temps non complet : .../35)*

**Article 4 :** Le directeur général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’agent.

Ampliation adressée aux/au/à la :

* Comptable de la collectivité (*ou de l’établissement)*
* *Président(e) du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (pour les arrêtés relatifs au déroulement de la carrière)*
* Préfet du Morbihan **OU** au Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de …………………… (pour les décisions individuelles relatives à la nomination, au recrutement, y compris le contrat d'engagement, et au licenciement des agents non titulaires, à l'exception de celles prises pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, en application de l'[article L. 332-23 du code général de la fonction publique](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000044416551&idArticle=LEGIARTI000044421930&dateTexte=&categorieLien=cid))

 Fait à………………………,

 le……………………………

 Prénom, nom et qualité du signataire,

|  |
| --- |
| le maire (ou le président), - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l’application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.  Notification faite le ……………………………..Signature de l’agent : |